

RÈGLEMENT GÉNÉRAL HACKATHON HACK4SPOT

1. Remarques préliminaires

SEIplus, dont le siège social est à Turin, Via Giuseppe Giacosa 38, P. Iva (ci-après "SEIplus" ou "Société Organisatrice") CF 97834170017 et P. Iva 12096380014, a l'intention de réaliser un hackathon (ci-après "Event" ou "Hackathon") appelé "Hack4Spot".

2. Objectifs du Hackathon

SEIplus organise un Hackathon selon les directives imposées par le Piter Graies Lab, qui fait partie du programme de coopération transfrontalière Alcotra.

L'objectif général est d'améliorer la qualité de vie des populations, le développement durable des territoires et des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers, par une coopération dans les domaines de l'économie, de l'environnement et des services aux citoyens.

La coopération transfrontalière permet d'identifier des solutions concrètes et efficaces à des problèmes qui ne reconnaissent pas les frontières.

3. Récipiendaires

En particulier, l'objectif de cet événement est d'impliquer des promoteurs, des créatifs et des experts du secteur du tourisme afin de proposer des projets et des modèles pour améliorer le suivi, la reconnaissance et l'engagement des touristes en visite.

4. Participation au Hackathon

Le Hackathon est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus au moment de l'inscription.

Les parents ou proches des membres du Jury sont exclus de la participation au Hackathon. La participation au Hackathon est entièrement gratuite. Vous devrez compléter tout le processus d'inscription à ce lien : <https://seiplus331287.typeform.com/to/sgFLeA>
L'inscription au Hackathon est active du 05/11/2019 au 25/11/2019 à 23h30. Chaque participant qui s'inscrit garantit que les renseignements personnels fournis sont véridiques. SEIplus se réserve le droit de demander tout document supplémentaire prouvant les déclarations des Participants.

SEIplus peut, à sa seule discrétion, refuser l'inscription pour n'importe quelle raison, y compris toute déclaration par le participant d'informations incomplètes et/ou inexactes ou le défaut de satisfaire aux exigences et compétences nécessaires pour participer au concours. La participation à l'Événement implique, de la part de chaque Participant, l'acceptation entière et inconditionnelle du présent règlement et la libération du consentement pour le traitement des données personnelles.

La participation peut avoir lieu :

- collectivement, en tant que groupe déjà constitué au moment de l'inscription et composé d'un minimum de trois et d'un maximum de cinq personnes ;
- en tant qu'individus.

Dans ce dernier cas, les participants acceptent désormais de faire partie d'équipes formées par SEIplus, en tenant compte du profil et de l'expérience de chacun des participants, de leurs idées et de leurs compétences.

Chaque équipe sera identifiée par un nom choisi par les mêmes membres, qui peut ne pas correspondre ou faire référence à des dénominations sociales et/ou des marques déposées. De plus, les noms des groupes ne doivent pas contenir ou être associés à des expressions incitant à la violence, à la discrimination, à l'obscénité et/ou à la diffamation, sous peine d'exclusion du groupe de l'événement.

L'admission d'équipes ou de Participants individuels au concours se fera selon le principe de l'ordre temporel d'inscription et sera réservée à un nombre maximum de 55 personnes et sera en tout état de cause gérée par SEIplus en fonction des besoins logistiques et organisationnels. Si le nombre de candidatures dépasse 55, SEIplus sélectionnera les participants sur la base des critères des profils les plus pertinents pour le défi proposé.

Les participants sont informés que la participation à l'Événement ne donne lieu en soi à aucun droit à indemnisation, pour quelque raison que ce soit, et que les frais y afférents (tels que les frais d'hébergement et de déplacement) ne seront pas engagés et/ou remboursés par SEIplus. Toutefois, le transport aller-retour gratuit sera garanti de Turin Porta Nuova et Porta Susa jusqu'au lieu de l'événement.

5. Développement du hackathon

Le Hackathon aura lieu à Rivara à Villa Ogliani, Corso Carlo Ogliani, 9, les 30 novembre et 1er décembre 2019 de 10h30 le samedi 30 novembre à 18h30 le dimanche 1er décembre.

SEIplus se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier les jours, les heures, la durée et le lieu de la manifestation et de l'annuler - si les circonstances l'exigent, pour des raisons techniques et organisationnelles - sans que cela n'entraîne de responsabilité de sa part. Tout changement sera notifié aux Participants déjà inscrits par e-mail.

6. Obligations et responsabilités des participants

Le Hackathon se veut un Événement dont chaque Participant s'engage à respecter les principes et reconnaît expressément que toute action visant à empêcher le développement du Projet de toute autre équipe est interdite et passible d'exclusion. SEIplus se réserve le droit de disqualifier et d'exclure du Hackathon tout Participant et/ou équipe qui ne respecterait pas les dispositions du présent règlement et ceux qui, par des manœuvres frauduleuses ou non autorisées, entraveraient et/ou tenteraient de modifier le bon fonctionnement du mécanisme de récompense et, cependant, de compromettre le succès de l'ensemble de la manifestation. Les Participants s'engagent également à respecter ces règles de conduite simples :

- respecter les autres Participants ;
- ne pas utiliser des expressions qui incitent à la violence, à la discrimination, à l'obscénité et/ou à la diffamation ;
- éviter les contenus offensants, diffamatoires, vulgaires, qui portent atteinte à la vie privée ou qui sont contraires à la loi en vigueur et au contenu publicitaire ou qui ont un contenu politique, idéologique ou religieux ;
- éviter de développer des applications dont le contenu est clairement hors sujet ;
- N'enfreignez aucun droit d'auteur, marque de commerce ou autre droit de propriété ;
- respecter les règles de confidentialité.

Chaque Participant est seul responsable de l'équipement et des effets personnels apportés à l'Événement. SEIplus ne peut être tenu responsable en cas de vol, de perte ou d'endommagement de l'équipement et/ou des effets personnels du Participant.

Chaque équipe est exclusivement responsable du contenu de son propre Projet, par conséquent aucune responsabilité ne sera imputable, par des tiers, à SEIplus, en ce qui concerne le contenu du Projet. Chaque Participant s'engage, dès à présent, à indemniser et à dégager SEIplus de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation, y compris en dommages-intérêts, qui pourrait être faite, pour quelque raison que ce soit, relativement au Projet.

En acceptant le présent Règlement et en participant au Hackathon, chaque Participant s'engage, avec le plus grand soin et la plus grande diligence et pour toute sa durée, à utiliser les locaux où se déroulera l'Événement, ainsi que tout matériel et équipement mis à disposition par SEIplus, et à respecter strictement les règles de sécurité et de conduite fournies et toutes instructions fournies par SEIplus afin de garantir la sécurité de tous les Participants.

7. Limitation de responsabilité

La Société promotrice et/ou la Société organisatrice ne pourront être tenues responsables de la non-réception ou de la réception incomplète de l'inscription électronique pour quelque raison que ce soit. La Société Organisatrice et/ou la Société Organisatrice ne sont donc pas responsables si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne sont pas reçues ou sont illisibles. Il est rappelé à cet égard que l'Internet peut être soumis à des difficultés techniques qui peuvent entraîner des ralentissements ou rendre toute connexion impossible. La Société promotrice et/ou la Société organisatrice ne pourront être tenues responsables de tout problème rencontré lors de l'accès au site et/ou du processus d'inscription en ligne du fait d'une panne de l'Internet, de travaux de maintenance ou du mauvais fonctionnement des serveurs du Hackathon. Chaque Participant est seul responsable de son propre accès à Internet.

Chaque Participant s'engage à participer au Hackathon à ses propres risques. Pendant l'Événement, chaque Participant est tenu de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses données et/ou logiciels stockés dans son équipement informatique contre toute attaque. La Société Promotrice et/ou la Société Organisatrice ne pourront être tenues responsables à cet égard, ni de toute contamination par un virus informatique ou de l'intrusion de tiers dans l'équipement informatique du Participant.

La Société Organisatrice et/ou la Société Organisatrice ne pourront être tenues responsables des dommages causés aux Participants, à leur matériel informatique et aux données enregistrées, ni des conséquences sur leur activité personnelle ou professionnelle.

8. Jury et évaluation

Les projets soumis par les équipes participantes seront évalués par un jury, à titre d'exemple seulement et sans s'y limiter, selon les critères d'évaluation suivants :

- a. qualité de l'exposition
- b. la capacité de respecter les temps d'exposition
- c. idée
- d. viabilité
- e. premier investissement

Les Participants sont informés et approuvent expressément le fait que le Jury est souverain et que

qu'il ne justifiera pas ses décisions. Les Participants conviennent expressément, dès à présent, de ne pas soulever d'objections à la composition, au processus décisionnel ou à la décision du Jury.

9. Avantages pour les participants et le prix

À la fin de l'événement, une équipe gagnante sera annoncée, qui aura l'occasion de participer à l'Atelier de Pensée Design, d'une durée de 6 mois, pour développer sa propre idée jusqu'à ce qu'elle devienne leur propre produit. Le groupe gagnant du Hackathon travaillera en parallèle avec des professionnels spécifiquement identifiés par SEIplus pour soutenir le prototypage et l'essai de leurs idées.

L'atelier Design Thinking servira à créer les outils qui seront expérimentés sur le territoire du laboratoire PITER GRAIES.

10. Droits de propriété intellectuelle

Tous les noms, marques et autres signes distinctifs cités ou reproduits sur le site Internet dédié à l'Événement restent la propriété exclusive de leurs auteurs et ayants droit. La reproduction et/ou la représentation de tout ou partie des éléments du Hackathon est strictement interdite.

Chaque Participant déclare expressément que chaque prototype, idée, projet ou partie de prototype, idée ou projet présenté lors de l'Événement est original et ne viole en aucune manière, en tout ou en partie, les droits de propriété intellectuelle de tiers : à cette fin, chaque Participant s'engage à dégager SEIplus de toute responsabilité, obligation, réclamation de dommages et/ou compensation qui pourraient être apportés par des tiers en la matière.

SEIplus reconnaît aux Équipes et aux Participants individuels les droits de propriété intellectuelle inhérents aux concepts développés et/ou aux propositions soumises par eux ; chaque équipe reste entièrement responsable de la protection de tout élément innovant et/ou original du Projet contre toute utilisation inappropriée (demande d'enregistrement, demande de brevet, etc.), par les moyens prévus par la loi, y compris le paiement de toute commission ou frais engagés.

Les participants reconnaissent que toute communication, diffusion et/ou publication de projets soumis dans le cadre de l'événement et/ou par le biais des médias et des médias utilisés pour promouvoir l'événement lui-même (même après qu'il a eu lieu), aura pour résultat une visibilité pour tous les participants à l'événement et / ou la communauté recevant les actions de communication. SEIplus n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation et/ou d'abus de l'idée ou de l'œuvre et/ou de tout développement et mise en œuvre de celle-ci et/ou du Projet y afférent par quiconque en a eu connaissance, renonçant ainsi à toute demande de dommages et intérêts et/ou d'indemnisation contre SEIplus pour toute raison, raison et/ou cause.

11. Modalités de soumission finale du projet

L'obligation pour le participant / l'équipe est de publier le matériel produit pendant l'événement dans un format open source en suivant les directives sur la page : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

SEIplus peut vérifier la cohérence du matériel partagé et licencié ci-dessus avec la fiche de projet finale soumise au jury, et demander, en cas d'incohérences et de lacunes dans le matériel, de fournir du matériel supplémentaire.

SEIplus n'enfreint en aucun cas la propriété intellectuelle des projets soumis.

12. Autorisation et utilisation de l'image

Chaque Participant accepte et autorise SEIplus, sans qu'aucune compensation ne soit due à ce titre, à utiliser son nom, prénom et toute description de son Projet à des fins relatives aux campagnes promotionnelles, publicitaires internes et externes relatives au Hackathon par quelque moyen que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, le site Web de l'Événement ou tout site Web de SEIplus, des partenaires du projet ou de tiers, sous l'autorisation exclusive de SEIplus, par des communiqués de presse et tout autre moyen de communication au public, pour un nombre illimité de reproductions et de distribution dans le monde, sans aucune limite de temps.

Chaque Participant sera tenu, après avoir signé une décharge spécifique, d'autoriser SEIplus, sans aucune compensation à ce titre, à acquérir et enregistrer son image et/ou sa voix, au moyen de photos ou de vidéos, pendant le Hackathon et à copier, reproduire et distribuer son image sur le réseau interne SEIplus et/ou dans les environnements physiques et informatiques gérés par SEIplus, mais librement accessibles par tous, comme décrit dans les informations sur le traitement des données rendues disponibles. Les Données pourront être traitées à l'aide d'outils manuels ou informatiques, aptes à garantir la sécurité, la confidentialité et à éviter tout accès non autorisé, sans limite de temps.

13. Politique de confidentialité

Les données partagées par les participants pour s'inscrire à l'événement et confirmer leur participation sont gérées et traitées par SEIplus conformément aux dispositions du règlement européen UE 2016/679 et font l'objet d'un consentement explicite, selon les procédures suivantes exprimées dans la Politique de confidentialité accessible à l'adresse Internet suivante : <https://www.iubenda.com/privacy-policy/24048015>

L'acceptation de ce règlement implique l'acceptation du traitement des données aux fins de participation à l'événement et à toutes les activités connexes. Le consentement à un ou plusieurs autres traitements spécifiques qui ne font pas partie de la gestion de l'événement n'affecte pas la participation à celui-ci.

14. Acceptation des règles de procédure du Hackathon

L'inscription, l'adhésion et la participation au Hackathon impliquent l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent Règlement par les Participants.

Ce règlement est disponible sur le site Internet de l'Événement.

Ces Règles peuvent être modifiées à tout moment par SEIplus et ces modifications seront communiquées sur le site. En cas de conflit entre le règlement et ses modifications, celles-ci prévalent. Les règles modifiées entreront en vigueur dès leur publication sur le site Internet et chaque Participant sera réputé avoir accepté les modifications pour la seule raison de sa participation au Hackathon.

Le présent Règlement régit uniquement les relations entre SEIplus et le Participant et ne confère aucun droit à des tiers.

15. Validité du règlement

Si, à tout moment, une disposition des Règles est ou devrait devenir invalide, illégale ou inapplicable en vertu d'une loi, mais peut être ou devenir valide, légale et exécutoire si une

partie de cette disposition est supprimée ou modifiée, cette disposition demeure valide avec la suppression ou la modification nécessaire pour rendre la disposition valide, légale et exécutoire.

16. Droit applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est régi par le droit italien.

Tous les litiges pouvant survenir en relation avec le présent Contrat, y compris ceux relatifs à sa validité, son efficacité, son interprétation, son exécution et sa résolution, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Turin.